



Je refuse de signer le compromis de vente

Par **ZIMMER Martine**, le **09/11/2016** à **21:29**

Je suis en instance de divorce. Nous sommes propriétaires d'une maison. Nous avons signé un mandat de vente. Un acquéreur offre le prix indiqué sur le mandat.

Mon mari et les acquéreurs ont signé un compromis de vente. J'occupe actuellement la maison et je souhaite dorénavant l'acheter. Je n'ai pas dénoncé le mandat de vente.

Suis-je obligée de signer le compromis de vente ou m'est-il possible de refuser de le faire?

Suis-je prioritaire sur l'achat si j'offre le même prix?

Dois-je payer la commission à l'agent immobilier?

les acquéreurs peuvent-ils me réclamer des dommages et intérêts si je refuse de leur vendre la maison?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...